



BILAN SANITAIRE COVID19



La Collectivité mobilisée pour ses administrés

Page 14

RÉFÉCTION DU RÉSEAU ROUTIER La première tranche achevée fin 2020



Page 3

EDITO

du Président

Chers concitoyens,

Après une année de crise sanitaire particulièrement éprouvante, il me semble important de vous adresser, à travers cette Newsletter semestrielle, un bilan des actions de notre Collectivité dans le cadre de la crise de Covid19.

Vous le savez, dès le mois de mars 2020 et l'annonce de la crise mondiale qui se profilait, votre institution a mis tout en œuvre pour organiser l'administration en conséquence, protéger le personnel territorial et les administrés venant au contact de nos services publics.

Notre DGS, madame Christiane Ayache, a alors déployé le PRA (Plan de Relance de l'Administration), qui non seulement a permis de répondre aux urgences administratives mais aussi d'éviter une rupture de service public. Une condition sine qua non pour la Collectivité de Saint-Martin qui tout au long de cette crise, depuis la période de confinement jusqu'à aujourd'hui, a pris ses responsabilités et agi concrètement dans tous ses domaines de compétence et même au-delà. Je rappelle en effet, que la Collectivité a contribué financièrement à l'achat de matériels de dépistage pour notre Hôpital.

Malgré cette gestion de crise permanente, qui demande des moyens financiers et techniques mais aussi une grande énergie au quotidien, nous avons poursuivi, avec mon équipe, notre programme de développement pour Saint-Martin.

A l'heure actuelle, nous avons plus de 170 marchés publics en cours de définition qui concernent à la fois des projets structurels de reconstruction et des projets de développement nouveaux portés par notre mandature, tels que planifiés dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 3 ans. La crise sanitaire a ralenti le processus d'action, mais nous avançons toujours avec méthode et pragmatisme au service de nos administrés dans un souci permanent de réussite.

Le budget prévisionnel de 2021 sera contraint en raison de la crise économique qui nous touche de plein fouet et de la chute des recettes fiscales, mais nous nous attachons à poursuivre nos efforts afin d'initier au bénéfice de nos concitoyens des politiques publiques réalistes, finançables et réalisables dans des délais raisonnables. J'ajoute que nous menons également de front une réforme de notre administration, notamment de la commande publique, pour aboutir à un fonctionnement interne renforcé et par conséquent un service public optimisé. Voilà tout l'enjeu de cette deuxième moitié de mandat !

Mon équipe et moi-même restons entièrement mobilisés pour vous servir et pour faire de Saint-Martin le territoire accueillant et prospère que nous appelons tous de nos vœux. Restons soudés et gardons espoir en l'avenir. Comme toute crise, celle-ci sera un jour derrière nous. Je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur pour 2021. Très bonne année à tous !

Daniel GIBBS

Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

Directeur de la publication : Daniel GIBBS

Rédaction des textes et photos : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

Copyright : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse, BP 374 Marigot, 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr. Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

LE BILAN ÉCONOMIQUE



COVID-19

Le bilan des actions économiques en faveur de nos entreprises

Le président de la République Emmanuel Macron l'avait annoncé dans son discours du 16 mars 2020 : aucun salarié ni aucune entreprise ne seraient laissés sur le côté de la route. Dès les premières heures de la période de confinement, le gouvernement mettait en place plusieurs dispositifs : l'activité partielle pour les salariés, le Prêt Garanti par l'Etat et le fonds de solidarité pour les entreprises, dans ses volets 1 (1500 euros par mois) et 2 (jusqu'à 5 000 euros). Dans la réalité, les difficultés rencontrées localement pour l'application du fonds de solidarité ont entraîné des retards de versement.

La Collectivité, à travers ses services dédiés chapeautés par la délégation au Développement économique, présidée par le vice-président Yawo Nyuiadzi, a eu une implication sans failles, dès les premières heures, pour la mise en œuvre de ces dispositifs au niveau local.

Au plus fort de la crise, plus d'un salarié sur deux était placé en activité partielle

Le dispositif d'activité partielle accessible à toute entreprise comptant au moins 1 salarié a été renforcé par rapport à celui du droit commun. En effet, l'Etat assurait la prise en charge de 100% du salaire net des salariés jusqu'à 4.5 fois le SMIC, soit 70% du salaire brut. Cette mesure exceptionnelle gouvernementale est en application jusqu'au

31 décembre 2020 et mai 2021 pour certains secteurs. Par la suite, l'Etat a assuré 85% du salaire net des salariés, soit 60% du salaire brut.

Pour les mois de mars, avril, mai et juin, ce sont 1132 entreprises saint-martinoises qui ont fait appel à ce dispositif national d'activité partielle. Cela a concerné 5952 salariés, soit plus d'un tiers de la population active de l'île et plus de 50% des personnes occupant un emploi sur l'île.

En effet, selon le rapport de l'IEDOM 2018, Saint-Martin compte environ 17750 personnes actives parmi lesquelles 11500

exercent un emploi dans les 5187 entreprises recensées à cette date et 6250 autres personnes sont inscrites à Pôle Emploi. Avec 5952 salariés placés au chômage partiel, cela représente 33.62% de la population active, soit plus d'un tiers, mais aussi plus de 50% des emplois salariés de l'île.

Dans le top 3 des activités les plus demandeuses du dispositif d'activité partielle, on a observé en premier lieu les activités de l'hébergement et de la restauration (35% des effectifs indemnisés), puis le secteur du commerce (17%) et enfin le secteur de la construction (13%).

Mesures spécifiques pour les secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture

Pour ces secteurs d'activité, la prise en charge à 100% est restée effective jusqu'en septembre 2020. Les entreprises de ce secteur ainsi que les artistes et auteurs peuvent également bénéficier du fonds de solidarité jusqu'en décembre 2020 et le dispositif s'est élargi depuis le 1er juin aux entreprises de ces secteurs ayant jusqu'à 20 salariés (contre 10 salariés précédemment)

et réalisant un chiffre d'affaires allant jusqu'à 2 millions d'euros (au lieu de 1 million d'euros précédemment).

Pour les entreprises de ces secteurs d'activité, les aides versées dans le cadre du deuxième volet du fonds peuvent aller jusqu'à 10 000 euros. Ce volet est accessible sans condition de refus d'un prêt bancaire.



Fonds de Solidarité quelques retards aujourd'hui solutionnés

La Collectivité de Saint-Martin détenant la compétence fiscale, les entreprises locales ont été en premier lieu confrontées à des retards de traitement dans leurs demandes du Fonds de Solidarité. En effet, du fait de la différence des logiciels informatiques utilisés, il a fallu harmoniser les procédures dématérialisées avec celles de Bercy.

Le Président Gibbs, la conseillère territoriale Marie-Dominique Ramphort et le 2e vice-président Yawo Nyuiadzi se sont employés avec force à faire lever ces écueils pour les entreprises. La DGFIP et les services de l'Etat ont finalement créé un formulaire applicable pour que les entreprises saint-martinoises puissent faire leur demande dès le 15 avril 2020.

Étaient éligibles à ce fonds de solidarité toutes les entreprises de moins de 10 salariés, réalisant des chiffres d'affaires annuels inférieurs à 1 million d'euros et

ayant fait l'objet d'une fermeture pendant la période du confinement impliquant une baisse de 50% de leur chiffre d'affaires, ce au titre d'abord du mois de mars 2020, puis du mois d'avril 2020, à la suite de la décision du gouvernement de prolonger ce dispositif pour un mois supplémentaire.

Pour accéder à ce Fonds de Solidarité, la condition sine qua non pour les entreprises était d'être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales. Or, à la date de clôture de cette demande de fonds dans son premier volet, le 15 mai, de nombreux refus ont été signifiés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : sur 1248 dossiers recensés, 364 étaient refusés, soit 44%. La Collectivité a saisi l'organisme des finances publiques afin de connaître les raisons de ces rejets. Après instruction, il est apparu que la majorité des refus était liée à l'absence de paiement du droit de licence

et de contribution des patentes (DLCP) en 2019.

Face à ce constat, la Collectivité a très vite réagi en mettant en place la plateforme CARE, permettant d'accompagner les entreprises pour régulariser leur situation.

Au 29 avril 2020, 829 entreprises avaient sollicité une aide au titre du volet 1 pour les pertes du mois de mars 2020, soit un total de 1 153 122 euros.

Une aide complémentaire (volet 2 du fonds de solidarité), comprise entre 2000 euros et 5000 euros, a ensuite été mobilisable à partir du 1er mai 2020, pour les entreprises de 1 à 10 salariés qui avaient bénéficié du volet 1 et qui s'étaient vu refuser un prêt d'un montant raisonnable auprès de leur banque, ou n'avaient pas obtenu de réponse dans un délai de 10 jours.

Ce dispositif a été abondé par la Collectivité à hauteur de 123 000 euros.

CARE, une cellule pour aider les entreprises à se régulariser

Faute d'être à jour de leurs obligations fiscales et sociales, de nombreux entrepreneurs locaux ont essuyé un refus de la Direction Générale des Finances Publiques au moment d'obtenir le fonds de solidarité mis en place par le gouvernement. Dans le but d'accompagner ces entreprises dans une démarche de régularisation, la Collectivité a créé une cellule territoriale spécialement dédiée : la Cellule d'Accompagnement pour la Régularisation des Entreprises, CARE.

Partenaire privilégié de ce dispositif, la CCISM a apporté une aide logistique aux entreprises dans ce processus de régularisation. En parallèle, les services de la Collectivité ont travaillé avec les partenaires institutionnels pour mettre en place des moratoires et un accès à des aides ciblées selon les dispositifs en vigueur.

Outre de permettre l'éligibilité aux différents dispositifs d'aide aux entreprises, être à jour des obligations fiscales et sociales permet également de concourir aux marchés publics



lancés par les collectivités et territoires français.

Dans le même registre, et toujours en partenariat avec la CCISM, une Master Class sur le management des entreprises a été

mise en place.

Pour continuer à bénéficier de l'accompagnement de la cellule CARE, s'inscrire à l'adresse mail suivante : care@com-saint-martin.fr.

La Collectivité débloque un fonds de 5 millions d'euros en soutien aux entreprises

Pour venir en aide aux micro-entreprises, aux TPE, aux indépendants et aux entreprises de toute taille ayant subi une forte baisse de leur chiffre d'affaires pendant le confinement, la Collectivité a débloqué une enveloppe de 5 millions d'euros, répartie au sein d'un dispositif à trois tranches. Cette enveloppe a été actée au cours du Conseil territorial du 20 mai 2020.

Dans la procédure, cette enveloppe a été abondée vers les structures associatives Initiatives Saint-Martin Active (ISMA) et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Ces associations ont pour mission d'instruire des demandes de prêts d'honneur à taux zéro à toute entreprise de moins de 20 salariés, créée avant le 1er

février 2020, sans être forcément passée par le circuit de création accompagné par ISMA ou l'ADIE, et subissant des

difficultés du fait de la crise sanitaire. Ces prêts peuvent aller jusqu'à 15 000 euros, et les remboursements sont en différés.



Le prêt rebond BPI France, une aide concrète pour nos entreprises

Dans ce contexte difficile, les entreprises peuvent bénéficier du « prêt rebond » avantageux, mis en place par BPI France. C'est un prêt à taux zéro dont la demande dématérialisée se fait directement sur une plateforme digitale avec une réponse sous 48 heures. Le montant du prêt s'élève de 10 000 à 50 000€, le différé d'amortissement est de 24 mois et le remboursement sur 5 ans. Pour être éligibles, les entreprises doivent exercer à Saint-Martin depuis au moins un an et rencontrer des difficultés liées à la conjoncture actuelle.

Investie dans ce dispositif, la Collectivité de Saint-Martin a voté en conseil exécutif, le 1er

juillet 2020, une délibération portant sur une convention avec BPI France pour la mise en œuvre de ce prêt rebond.

Ainsi, la Collectivité versera une dotation de 800 000€ à BPI France pour soutenir les entreprises saint-martinoises. Une dotation qui crée un effet levier permettant de dégager une ligne de crédit de 2 120 000 M€ auprès de BPI France en faveur des entreprises du territoire.

Toute information complémentaire sur le site <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-regionaux/Pret-Rebond> ou bien auprès de la CCISM.



La COM vote le report des contributions Fiscales pour les entreprises

Le 14 avril, le Conseil territorial se réunissait en visioconférence et adoptait des mesures fiscales en faveur des entreprises en difficulté. Il a ainsi été acté un report au 31 décembre 2020 du paiement de la TGCA des mois de janvier, février, mars et avril 2020. Les paiements de la Taxe de séjour et de la taxe sur les locations de véhicules des mois de janvier, février et mars 2020, ont été reportés au 31 décembre 2020.

Enfin, le paiement de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2020 et le paiement de la contribution des Patentes ont été reportés au 31 mars 2021.

Diminution de 27.7% des recettes de la Collectivité

Ces mesures fiscales, conjuguées à la très importante baisse de consommation locale du fait du confinement, ont impacté très significativement les recettes fiscales de la Collectivité.

Selon les chiffres des services fiscaux, sur la période du 1er janvier au 31 août 2020, les recettes fiscales de la Collectivité ont enregistré une baisse significative de près de 15 millions d'euros par rapport à la même période de l'année 2019. Ce sont 52.6 million d'euros de recettes enregistrées sur cette période en 2020, contre 67.19 millions d'euros en 2019, soit une baisse de 27.7% des recettes fiscales. Cette baisse est principalement imputable à la TGCA et

à l'impôt sur les revenus, qui représentent à elles deux près de la moitié des recettes de la Collectivité.

Alors que le Conseil territorial avait voté début mars un budget pour l'année 2020 qui se voulait optimiste tout en restant réaliste, les élus ont dû, courant mai, réviser cette feuille de route.

Un coût d'environ 19 millions d'euros pour le budget 2020 de la COM.

L'impact du confinement sur les recettes fiscales de la Collectivité a été évalué à environ 12 millions d'euros (10 M€ de pertes de TGCA, 2M€ de pertes de Patente). A ces 12M€ viennent se rajouter les 5 M€ débloqués pour le fonds territorial exceptionnel, ce sont donc 19 millions d'euros que la Collectivité devra dégager sur son budget 2020.

Le Conseil territorial vote une délibération modificative du budget

Le conseil territorial s'est réuni le mercredi 20 mai, pour réexaminer le budget primitif 2020 afin d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. En effet, la crise sanitaire du Covid a impliqué des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget 2020 (5M€ de fonds d'aide aux entreprises, achat d'automates

de dépistage, aides alimentaires pour les personnes vulnérables, etc.) et par ailleurs une perte des recettes fiscales (report des taxes en fin d'année 2020 et en mars 2021, important ralentissement de l'économie...). Un contexte financier dégradé alors que la Collectivité s'est engagée dans un plan pluriannuel d'investissements (PPI) de 230 M€ jusqu'en 2023, qu'il est important de tenir afin d'apporter des améliorations du cadre de vie des contribuables et cette commande publique participera aussi d'une reprise de l'activité économique locale.

Au regard du budget 2020 et de son Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), ce sont toujours 22 millions d'euros qui seront consacrés aux investissements pour l'année en cours, dont 5.2 M€ pour la réhabilitation des établissements scolaires, 3.7M€ pour celle des infrastructures sportives, dont le stade Thelbert Carti et le bassin nautique, 4.2M€ pour les travaux sur les aménagements publics (Marina Fort Louis, éclairages publics...), 1.7 M€ pour de nouveaux aménagements d'espaces publics et 2.5M€ pour la réfection des routes et la signalétique.

Suite à ces modifications, le budget 2020 se présente à l'équilibre pour 60 M€ dans sa section d'investissement et 157 M€ dans sa section de fonctionnement. Cette délibération modificative a été votée à l'unanimité par les élus territoriaux.

La Collectivité crée le dispositif « Mon beau Commerce » pour les commerces de Marigot, Grand-Case et Howell Center

En décembre 2019, la Collectivité a mis en place un dispositif financier pour soutenir la rénovation et la sécurisation des devantures commerciales, ainsi que la réhabilitation des enseignes pour les commerces du centre-ville de Marigot et du Boulevard de Grand-Case. Ce dispositif concernait initialement les projets de rénovation des façades commerciales et vitrines des commerces situés en centre-ville et sur le boulevard de Grand-Case.

Le Conseil exécutif a voté favorablement, le 02 septembre 2020, une modification du règlement qui vient préciser les zones géographiques éligibles à ce dispositif. A savoir : **Marigot – Howell Center – Boulevard Bertin Maurice à Grand-Case.**

Pour les travaux et investissements réalisés sur la façade extérieure du commerce, toutes les entreprises ayant un local d'activité dans les quartiers susmentionnés sont désormais éligibles.

Pour les travaux intérieurs, cette aide publique instaurée par la Collectivité de Saint-Martin s'adresse aux commerces de détail et aux restaurants.

L'objectif du programme « Mon beau commerce » est de permettre à ces commerces d'améliorer leur visibilité avec une montée en gamme de leur offre commerciale et de l'accueil de la clientèle.

L'aide est élargie aux investissements intérieurs tels que les travaux d'embellissement, d'agencement, de décoration et l'achat de mobilier.

La Participation de la Collectivité est fixée à 50% des investissements réalisés dans la limite de 10 000 euros.



MON BEAU COMMERCE

COMMERÇANTS DE MARIGOT,
HOWELL CENTER & GRAND-CASE

**Vous envisagez
d'embellir votre
commerce ?**

La Collectivité de Saint-Martin vous accompagne !

Participation à hauteur de 50%
dans la limite de 10 000€

Rénovation des façades commerciales,
Rénovation de votre boutique
ou restaurant

Renseignements et souscription :
**DÉLÉGATION ECONOMIQUE
SERVICE CITY MANAGER**

31, Jean-Jacques FAYEL
97150 SAINT MARTIN
Tél : 0690 66 10 96
Mail : citymanager@com-saint-martin.fr

Les entreprises intéressées par ce dispositif sont invitées à se rapprocher de la Délégation Développement Economique de la Collectivité en contactant le :

Délégation Economique - Service City Manager
31, Jean-Jacques FAYEL – 97150 SAINT MARTIN
Tél : 0690 66 10 96
Mail : citymanager@com-saint-martin.fr

Le Contrat de **Convergence** et de **Transformation**

Le 22 juin, 1^{er} jour de levée des restrictions aériennes avec la métropole, la ministre des Outre-mer d'alors, Annick Girardin, faisait escale à Saint-Martin lors d'un voyage officiel qui la conduisait en Guyane. Dans ses bagages, le CCT qui lie la Collectivité et l'Etat sur la période 2019/2022 et dont l'enveloppe globale pour Saint-Martin est de 159 M€.



La signature de ce Contrat par le président Gibbs et la ministre Girardin a eu lieu à l'Hôtel de la Collectivité. Un retard dans cette signature par rapport aux autres collectivités des Outre-mer, principalement dû à la période post-Irma où d'autres accords et aides financières étaient négociés avec l'Etat dans cette période de reconstruction et également dû à la révision du PPRN ainsi « qu'à quelques incompréhensions entre l'Etat et la COM », comme le reconnaissait la ministre.

2 fils conducteurs : le financement de la reconstruction « post-Irma » et l'impulsion de projets de modernisation des infrastructures dans les quartiers prioritaires et les secteurs touristiques, et une quarantaine de projets structurants priorités par la Collectivité.

Le Contrat de Convergence et de Transformation s'attache donc à la mise en œuvre de 40 projets structurants spécifiques aux besoins de Saint-Martin, tout en se fondant dans la Trajectoire 5.0 (Zéro carbone, Zéro déchet, Zéro polluant agricole, Zéro exclusion et Zéro vulnérabilité).

Le contrat de convergence et de transformation co-finance les projets suivants :

- **Requalification des espaces publics de Marigot et Grand-Case** : 6,85 millions d'euros (3,4 millions d'euros de cofinancement Etat)
- **Réaménagement du Front de mer de Marigot** : 6 millions d'euros (2,5 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Reconstruction de la salle omnisports de Galisbay, intégrant un abri cyclonique** : 6,2 millions d'euros (6 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Reconstruction du stade de Thelbert Carti à Quartier d'Orléans** : 3,48 millions d'euros (1,7 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Gestion des déchets et actions environnementales** : 3,1 millions d'euros (2 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Rénovation du collège de Quartier d'Orléans** : 8,85 millions d'euros (3,15 millions d'euros de co-financement d'Etat)
- **Travaux de remise en état du réseau routier** : 8,6 millions d'euros (2,24 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Gestion des eaux pluviales** : 3,05 millions d'euros (2,025 millions d'euros de co-financement Etat)
- **Vidéoprotection** : 1,27 millions d'euros (600 000 euros de co-financement Etat)

Le Contrat de convergence a été pleinement intégré au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité (PPI 2019-2023) et en constitue l'une des principales sources de financement.

Lors du discours officiel prononcé à la ministre Girardin, Daniel Gibbs a dit : « Cette signature était attendue depuis de longs mois. Elle va nous permettre d'aller de l'avant jusqu'en 2022, dans un esprit de partenariat (...) Les 47,2 M.€ de crédits d'investissements provenant de l'Etat sont essentiels. Nous en avons un impérieux besoin, pour accélérer notre reconstruction mais aussi pour poursuivre le nécessaire rattrapage du retard en matière d'équipements structurants (...) ».





En 2021, les 250 km du réseau EDF de Saint-Martin seront enfouis à 99%

C'était une volonté forte du Président Daniel Gibbs et son équipe : utiliser le mandat pour enfouir les réseaux d'électricité et de fibre optique, pour une meilleure résilience en cas de catastrophe naturelle.

Depuis début 2018, au lendemain du cyclone Irma, EDF a lancé le grand chantier de l'enfouissement total de ses réseaux à Saint-Martin. Les expériences climatiques du passé avaient déjà incité l'entreprise nationale à progressivement enfouir sur notre île les deux tiers de ses réseaux, soit 150 km - pour 12 000 clients - et les travaux lancés après Irma concernaient les 100 km de réseaux aériens restants, pour les 6 000 autres clients. 80 km ayant déjà été enfouis depuis le début de la reconstruction, il ne reste donc aujourd'hui que 20 km de câbles à enterrer. Ce grand chantier sera bouclé vers la fin du premier semestre de l'année prochaine, conformément au planning de départ, comme nous le confirme Laurent Veguer, chargé de mission de reconstruction des réseaux dans les Îles du Nord pour EDF Archipel Guadeloupe. Coût de l'opération : 23 millions pour Saint-Martin, financés par la Collectivité à travers le Fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) et par EDF.

18 000 clients branchés au réseau souterrain

Concrètement, il faut en premier lieu creuser une tranchée et y déposer les câbles électriques, reboucher, puis mettre les câbles sous tension et réaliser les branchements, un par un, rue par rue, abonné par abonné, en passant du réseau aérien au nouveau réseau enfoui. Tant que le dernier des 18 000 clients de Saint-Martin ne bénéficiera pas de cette installation, il sera nécessaire de conserver le réseau aérien et ses nombreux poteaux électriques, appelés à disparaître dans leur quasi-totalité en 2021, sauf dans le cas où ils supportent d'autres réseaux comme par exemple l'éclairage public ou les télécoms. Ce travail de fourmi, qui aura nécessité plus de trois ans, permettra de limiter au maximum les dégâts liés au passage de phénomènes cycloniques. L'enfouissement ne garantit pas l'invulnérabilité, des dégâts pouvant toujours se produire sur les coffrets individuels ou sur



Enfouissement souterrain des réseaux

les postes de quartier, mais les réseaux eux-mêmes seront préservés et les éventuelles réparations seront plus simples et donc plus rapides. Et si le phénomène cyclonique n'est pas trop méchant, nous pourrions même ne subir aucune coupure de courant!

EDF tient à rendre hommage aux services techniques de la Collectivité, sur lesquels elle a pu s'appuyer, notamment pour faciliter le travail en matière de circulation routière ou de chantier nocturne, comme cela a été récemment le cas, sur la route de Morne Valois. Également, EDF a coopéré avec les fournisseurs internet, qui ont pu enfouir une partie de leurs réseaux, dont la fibre optique, en coordination avec les travaux pour l'électricité.



La COM s'engage pour une fibre optique 100% souterraine

L'enfouissement souterrain des réseaux, quels qu'ils soient, reste la meilleure façon de les protéger en cas de phénomène cyclonique. Une évidence post-Irma pour EDF, comme pour les opérateurs en télécommunications.



Jean-Sébastien Hamlet dans un data center

Le 6 septembre 2017, le cyclone Irma détruisait près de la moitié du réseau aérien de télécommunications – soit 90 km de câbles fournissant téléphone et internet – coupant du reste du monde la moitié des foyers de l'île. Restait à réparer. En mieux, en faisant le choix de la fibre optique, le principe étant d'assurer la résilience du réseau en enfouissant au maximum les fourreaux, comme nous l'a indiqué Jean-Sébastien Hamlet, élu en charge de la commission des nouvelles technologies et de l'audiovisuel. Pour cela, la Collectivité a décidé d'accélérer son objectif de garantir un accès pour tous au très haut débit, affiché dès 2015 dans son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Conséquences d'Irma obligent, ce document a été actualisé en février 2020, afin de prendre en compte la nouvelle donne de l'enfouissement de la fibre optique... et éviter par la même occasion la pose de 3000 nouveaux poteaux.

La Collectivité peut compter sur trois opérateurs – Orange, Dauphin et THDTEL – concurrents, mais avec le même objectif, ainsi que sur l'appui de l'État et sa promesse de très haut débit pour 100% des locaux résidentiels et professionnels en 2022, inscrit dans le plan France très haut débit porté par l'Agence du numérique.

Un réseau à construire, financer, exploiter

Reste à financer ce projet, et surtout l'enfouissement de la fibre optique, dont le surcoût est estimé entre 12,5 et 15,5 millions d'euros. Reste également à coordonner la reconstruction, mutualiser les travaux d'enfouissement, faciliter les travaux de déploiement de la fibre... Le SDTAN préconisant la création d'une société en charge de construire, financer et exploiter un réseau de génie civil qui serait mis à disposition de tous les opérateurs dans des conditions neutres, transparentes et non discriminatoires, la SAS Tintamarre a donc été créée après avis du Conseil territorial le 30 juin 2020, suivant les dispositions de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique dite «loi Pintât». C'est à ce titre que la Collectivité participe à hauteur de 40% du capital social, aux côtés et à part égale de la Banque des Territoires, et de Dauphin pour 20% des parts. A la création de la société, le capital social s'élève à 120 000€. Le financement des travaux se partage entre l'État, l'Europe, la Banque des Territoires, la Collectivité et les opérateurs privés.

Fin des travaux en 2023

Les travaux d'enfouissement ont d'ores et déjà commencé et certains opérateurs ont même installé la fibre optique dans les quartiers où les fourreaux souterrains existent. Également, sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF, des opérateurs ont mutualisé sur les segments où cela faisait sens. À présent, la SAS Tintamarre devra planifier les travaux en coordination avec les opérateurs et les gestionnaires du domaine public : EDF, EEASM... C'est ce travail qui permettra de définir plus précisément

les jalons du projet. On sait déjà que la majeure partie des déploiements se fera en souterrain, mais que la configuration de l'habitat ici et là n'offrira pas d'autre choix que d'opter pour une installation en façade. Un objectif de fin de travaux est d'ores et déjà fixé à 2023, plaçant Saint-Martin en tête des territoires d'outre-mer entièrement fibrés à cette date. A travers le SDANT et la SAS Tintamarre, la Collectivité déploie des infrastructures numériques avec l'objectif d'agir face à la pénurie de compétences dans les métiers du numérique et de réussir le pari de la transformation digitale de notre territoire. La récente pandémie ayant montré à quel point l'industrie du tourisme est fragile, il est plus qu'impératif aujourd'hui de diversifier notre économie !

D'où vient la fibre optique ?

L'île de Saint-Martin est desservie par 3 câbles sous-marins en partie française : ECFS, SMPR et GCN. Ces câbles permettent de connecter le territoire à deux grands nœuds internationaux d'échange de trafic : Miami et Porto-Rico.

Pour en savoir plus

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique détaille l'état des lieux de cet aménagement et définit les objectifs stratégiques à horizon 2023. C'est un document public que l'on peut retrouver sur le site de la collectivité de Saint-Martin <http://www.com-saint-martin.fr/ressources/SDTAN-2020-valide-en-CT-et-au-contrôle-de-legalite.pdf>

Réfection du réseau routier

Le Président fixe les règles avec les opérateurs de travaux



Le Président Daniel Gibbs a réuni, fin septembre 2020, les opérateurs de travaux intervenant sur le réseau routier de Saint-Martin, dans le cadre du chantier d'enfouissement des réseaux électriques, de la fibre optique et de la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, lancé par la mandature Team Gibbs après le passage de l'ouragan Irma.

Les responsables de l'Etablissement des Eaux et de l'assainissement, de Dauphin Télécom, MSR Cable TV, EDF et SAUR étaient présents. Deux objectifs pour le Président : annoncer le démarrage de la première phase de réfection des routes et imposer un calen-

drier et une coordination des travaux entre les opérateurs.

Une première phase de réfection des routes d'Agrément à Oyster Pond en 2020 et 2021

La Collectivité a lancé début novembre son programme 2020-2021 de rénovation du réseau routier principal allant d'Agrément à Oyster Pond. Ce programme s'élève à 3 millions d'euros.

Le Président Gibbs a rappelé aux opérateurs qu'une fois les tronçons de route resurfacés, il sera strictement interdit de creuser l'asphalte sans autorisation préalable de la Collectivité (arrêté du Président). Cette autorisation officielle en main, l'entreprise

Le programme de travaux de réfection de chaussée arrêté par la Collectivité :

Du 17 au 28 novembre 2020 : Période de 15 jours de travaux de nuit (21h00 à 06h00)

- Réfection de la RN7 : zones diverses situées entre le giratoire d'Agrément et Quartier d'Orléans
- Réfection de la route de Cul de Sac

Du 30 novembre au 9 décembre 2020 : Période de 15 jours de travaux de jour – réparation des routes (07h00 et 16h00) :

- Route de Grand-Case, entre le pont et la route de l'Espérance
- Route de Grand-Caye
- Route de l'Espérance
- Route de Coralita
- Route de Colombier
- Route de Friar's Bay
- RN7, Belle-Plaine Orléans

Les 9 et 10 décembre 2020 : Réalisation des travaux d'enrobé de nuit (entre 21h00 et 04h00) sur la RN7, depuis le croisement du boulevard de Grand-Case jusqu'à la rue des Ecoles.



(électricité, fibre, eau, câble TV) devra impérativement remettre la route à l'identique avec un nouvel enrobé. Il a été entendu que l'entreprise devra utiliser de l'asphalte pour reboucher et non plus simplement du béton. Le Président a, par ailleurs, demandé que les entreprises n'attendent pas plusieurs jours avant de reboucher un trou sur la chaussée après leur intervention.

« Vous avez aussi votre responsabilité. Je vous demande de procéder systématiquement au rebouchage des trous, il en va de la sécurité de nos concitoyens », a rappelé le Président de la Collectivité.

Une deuxième phase de réfection de la route des Terres-Basses à Agrément sur la période 2021-2023

Le Conseil exécutif a validé le projet de rénovation du réseau routier 2021-2023, sur l'axe

principal allant de la Frontière des Terres-Basses à Agrément. Outre des travaux de pose d'un nouveau revêtement (asphalte) et l'aménagement des trottoirs, ce projet comprend également le renforcement de structures, les interventions curatives diverses, la signalisation horizontale et verticale et la réparation des glissières de sécurité, pour un coût global de 2 millions d'euros ; les crédits seront sollicités dans le cadre du Contrat de convergence (50% Etat/ 50%COM).

Les travaux seront réalisés par tranches, ils débuteront au second semestre 2021.

Le Président Daniel Gibbs et son vice-président Patrick Steven, rappellent que cette phase de réhabilitation du réseau routier intervient après 36 mois de travaux intensifs pour l'enfouissement des réseaux électriques et fibrés.

Ces chantiers d'enfouissement nécessitent encore quelques mois de travaux ce qui n'empêche pas de lancer la phase de rénovation des routes dans les secteurs où l'enfouissement est déjà réalisé.



Le boulevard de Grand-Case refait à neuf !

Après plusieurs mois de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et fibrés et de création d'un nouveau réseau d'assainissement dans le centre de Grand-Case, la Collectivité a enfin pu procéder à la pose d'enrobé sur le Boulevard Bertin-Maurice, le lundi 16 novembre dernier. Une étape cruciale pour les commerçants et résidents du secteur qui attendaient avec impatience de pouvoir retrouver un lieu accueillant.

Quelques travaux ont été encore nécessaires sur le boulevard Bertin-Maurice pour finaliser les chantiers d'enfouissement, notamment la pose de regards pour le réseau d'eau.

La collectivité a concentré ses efforts sur la RN7 entre Agrément et Quartier d'Orléans, la route de Cul de Sac et celle de l'Espérance étaient également au programme.

L'objectif était de recouvrir d'asphalte les zones abîmées pour permettre aux usagers de la route de circuler en toute sécurité.





**Un dispositif
pour booster
l'économie locale.**

**I Am
Saint-Martin
STAY
CATION
CONSOMMEZ LOCAL !**

L'office de tourisme a lancé une opération séduction pour **consommer local en juillet et août**

Afin d'exprimer sa solidarité envers les acteurs économiques locaux et participer à l'activité pendant les mois de juillet et d'août, période qui s'annonçait compliquée face aux mesures, dont les restrictions aériennes pour contrer l'épidémie, l'Office de tourisme a dégagé une enveloppe de 500 000 euros pour mettre en place l'opération « I am Saint-Martin Staycation », en partenariat avec la CCISM.

Une quarantaine d'établissements, des restaurants, des hôtels et des guest-houses, des commerces et des centres d'activités ont participé à l'opération et les consommateurs qui s'étaient préalablement inscrits auprès de la plateforme I am Saint-Martin Staycation recevaient des bons pour une valeur totale de 170€ pour chacun des deux mois, soit 340€ : 2 bons de 30€ à consommer chez des restaurateurs, 2 bons de 30€ à utiliser pour pratiquer une activité, 2 bons de 100€ à consommer dans des sites d'hébergement, 2 bons de 10€ à consommer dans des commerces.

Ce sont au total 13 500 bons de réduction qui ont été offerts gracieusement à la population de Saint-Martin/Sint Maarten, de Saint-Barthélemy, ou encore de Guadeloupe ou de Martinique qui s'était inscrite, dont 5000 bons de 30€ à consommer dans les restaurants, 5000 bons de 30€ à consommer auprès des opérateurs d'activités, 1500 bons



de 10€ à consommer dans les commerces et 2000 bons de 100€ à utiliser dans un lieu d'hébergement. Une opération inédite sur le territoire qui a eu pour seul objectif d'inciter la population résidente et le tourisme régional à consommer local et de participer aux activités initiées sur l'île.

Cet événement aura été toutefois quelque peu perturbé par la mise en place du contrôle à la frontière dès le 31 juillet, empêchant les résidents du sud de l'île à se rendre dans le nord. De même, Saint-Martin, coupée en deux pendant tout le mois d'août, a été beaucoup moins attractive pour le tourisme régional.

La présidente de l'Office de tourisme, Valérie Damaseau, a indiqué fin octobre 2020, lors du bilan de l'opération, qu'un million d'euros avait été injecté dans l'économie saint-martinoise à un moment clé pour les entreprises grâce au Staycation. Un dispositif soutenu par la Collectivité qui finance le budget annuel de l'Office de tourisme ainsi que celui de la CCISM.

CRISE SANITAIRE

Lundi 16 mars, le jour où tout a basculé !

Lundi 16 mars, en début d'après-midi heure locale, entrait en vigueur la période de confinement annoncée par le Président de la République, pour déclarer la guerre au virus Covid-19. Une mesure applicable immédiatement sur tout le territoire national.

Après avoir observé 3 cas actifs sur son territoire dès les premiers jours du mois de mars, Saint-Martin ne recensait plus à cette date aucun cas. Pour autant, la population se pliait à cette décision et dès le lendemain, mardi 17 mars, l'ensemble des commerces non essentiels fermaient leurs portes et la population se confinait chez elle. Initialement prévue pour deux semaines, l'avenir dira que cette période inédite de confinement sera prolongée jusqu'au 11 mai 2020. Près de deux mois, où chacun se renfermait chez soi limitant ses déplacements au strict nécessaire, où les enfants devaient apprendre à faire l'école à distance et où toute l'économie de l'île fut plongée dans la pénombre.

Résiliente, la population de Saint-Martin acceptait ce nouveau coup dur, à peine trois ans après le passage dévastateur de l'ouragan Irma. Mais toujours fière et tournée vers les autres, la population activait alors la solidarité dans les quartiers. La majorité Team Gibbs et les équipes de la Collectivité n'ont pas ménagé leur peine en mettant en place un Pacte de Solidarité d'envergure pour aider les plus démunis. Le Président Gibbs a d'ailleurs témoigné toute son affection au peuple saint-martinois ainsi que sa fierté face à sa capacité de toujours accepter ce qui pourrait sembler à d'autres inacceptable, à sa responsabilité et à son pouvoir d'abnégation.

Extraits de la déclaration du Président Gibbs du 17 mars 2020 :

« Mes chers concitoyens, Nous traversons une nouvelle crise, sanitaire cette fois, une crise de grande ampleur ayant des répercussions mondiales sans précédent (...) A nouveau, notre abnégation est durement mise à l'épreuve face à une menace sournoise, mais bien réelle, qui pourrait directement affecter ce que nous avons de plus précieux : notre santé (...) L'heure est grave et nous devons prendre cette menace au sérieux et agir en responsabilité, comme nous avons su le faire par le passé en d'autres circonstances (...) ».



Un Pacte de **solidarité** pour aider **les plus démunis**

L'arrêt brutal de toute activité n'était pas sans avoir de graves conséquences sur la vie des familles les plus fragiles.

Dès les premières heures de cette terrible crise qui allait secouer une nouvelle fois le territoire, les élus se sont mis à l'œuvre pour mettre en place dans les plus brefs délais et en complément des mesures d'Etat, des dispositifs de soutien en direction des personnes fragiles et vulnérables ou encore des enfants.

Rompre l'isolement

Le 30 mars, la Collectivité, sous l'égide de sa 3e vice-présidente Annick Pétrus et du pôle Solidarité et Familles, mettait en place un pacte de solidarité. Il s'adressait dès ses premières heures aux étudiants en difficulté en dehors du territoire puis s'étendait très largement ensuite aux personnes en situation de vulnérabilité : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté ou personnes isolées.

Une aide alimentaire d'urgence a consisté d'une part à livrer quotidiennement à domicile des repas chauds préparés par la CTOS pour un modeste prix de 3.50€, mais aussi des paniers alimentaires préparés avec le partenaire la Croix-Rouge. Le pacte de solidarité a également permis le portage de courses à domicile par les associations



partenaires, Sandy Ground On the Move et Cobraced. Le dispositif a eu cours au plus fort de la crise et, s'il s'est clôturé le 31 mai dernier, le Pôle Solidarité et Familles poursuit les actions et le suivi social envers ces nouvelles familles en grande difficulté qui ont été repérées pendant la période. Un accompagnement leur est proposé dans la continuité des dispositifs en vigueur.

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, du fait de leur grand âge ou d'un handicap, qui rencontraient des difficultés pour se rendre dans les magasins et les pharmacies en raison du confinement, la Collectivité avec l'aide de l'État et l'appui logistique de l'association COBRACED, a mis en place un système de livraison à domicile des achats de première nécessité (alimentation, médicaments). Un suivi psychologique de ces personnes a également été assuré par COBRACED.



Le Pacte de solidarité en chiffres

A travers le Pacte de Solidarité, ce sont 2225 bénéficiaires qui ont été accompagnés au plus fort de la crise sanitaire.

Entre le 3 avril et le 31 mai 2020, la Collectivité de Saint-Martin a distribué 1841 paniers alimentaires pour un montant global de 32 000€ pris en charge par la Collectivité

Entre le 3 avril et le 31 mai, la CTOS a distribué 80 repas par jour à domicile, soit 4800 repas pour un montant de 14 000€, et 180 paniers par semaine comprenant des repas pour une semaine. Le coût global de l'opération pour la CTOS se monte à 92 000€.

Ces portages de repas et de paniers à domicile ont été possibles grâce à la formidable solidarité des différents organismes et associations qui se sont alliés au Pacte : la Croix Rouge, Le Manteau de Saint-Martin, les Conseils de Quartiers, les associations Cobraced et Sandy Ground on the Move, mais aussi des élus et des agents de la Collectivité et de la CTOS.

La Protection Maternelle Infantile s'est également mobilisée avec la poursuite des consultations et du suivi des enfants de l'aide sociale à l'enfance et l'organisation des structures d'accueil pour accueillir les jeunes enfants des personnels soignants mobilisés durant la crise.

A tous, le président et les élus de la Collectivité leur disent un immense MERCI !

L'opération « Un masque pour tous »



Après les quelques tergiversations en plus haut lieu s'agissant du port du masque, celui-ci s'est avéré finalement utile pour lutter contre la propagation du virus. Là encore les réseaux de solidarité se sont mis à l'œuvre.

La Collectivité et la préfecture ont, dès la mi-avril, lancé un appel à contribution pour la fabrication de masques lavables et homologués AFNOR.

Ainsi, 52 couturières et couturiers se sont-ils portés volontaires pour la fabrication de 40 000 masques en tissu. La CAF de Saint-Martin a mis à disposition 2 machines à coudre, les équipes de Home Couture à Hope Estate ont réalisé la découpe des tissus et Initiative Saint-Martin Active la livraison du matériel aux bénévoles.

Ces masques ont été distribués en priorité aux enfants, dès la reprise des écoles le 18 mai. Une distribution dans les quartiers a ensuite eu lieu.

Ce dispositif a pu exister grâce au partenariat entre l'Etat, la Collectivité, Initiative Saint-Martin (ISMA) et la Fondation de France.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, madame Christiane Ayache, la Collectivité avait par ailleurs passé commande pour 24 000 masques qui ont été distribués en priorité au personnel de ses services étant en première ligne avec le public (agents du Pôle Solidarité Famille, agents de la CTOS, agents qui procèdent au portage de courses ou de repas à domicile, etc...) et aux associations qui œuvraient au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables.



La Collectivité lance le dispositif **Friendly Student**

Les étudiants saint-martinois partis en France ou ailleurs se sont retrouvés dans des situations personnelles et financières compliquées. Outre le stress du confinement, ils n'ont pas pu, comme la grande majorité le fait, continuer à exercer de petits boulots leur permettant de boucler les fins de mois et d'alléger financièrement leurs familles. Consciente de cette situation tendue, la Collectivité a dans le cadre de son Pacte social territorial, déployé le dispositif Friendly Student. Une aide exceptionnelle de 500 euros a été votée en conseil exécutif à l'endroit des quelque 340 étudiants déjà boursiers et/ou identifiés comme étant en difficulté. Les paiements des bourses trimestrielles ont par ailleurs été débloqués par anticipation. Cette aide aux étudiants a représenté une enveloppe de 186 000 euros.

Rapatriement d'étudiants du Canada



Des étudiants saint-martinois se retrouvaient confinés depuis plusieurs semaines au Canada, sans possibilité de rentrer chez eux en raison de la fermeture des frontières. Certains d'entre eux avaient même leur contrat de location d'hébergement qui était arrivé à terme et les résidences universitaires avaient fermé leurs portes. Un partenariat d'urgence s'est mis en place pour aider ces étudiants à rentrer « au pays » entre la Région Guadeloupe, la Collectivité de Martinique, les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et la compagnie Air Caraïbes, mobilisant un vol charter permettant à 283 étudiants d'être rapatriés. Une opération menée en 4 jours.

La Collectivité de Saint-Martin avait identifié 25 jeunes en situation difficile au Canada lors du recensement effectué durant le confinement. Dès le lundi 1er juin, ils ont été contactés individuellement pour leur proposer un retour le samedi 6 juin, via la Guadeloupe.

Au total, 12 étudiants saint-martinois ont bénéficié de ce rapatriement collectif, les autres ont préféré rester sur place, par peur de ne pouvoir revenir à temps pour poursuivre leurs études.

A leur arrivée en Guadeloupe ces 12 étudiants ont été pris en charge intégralement avec 2 nuits à l'hôtel en raison de la fermeture de l'aéroport Pôle Caraïbes, et ils ont pu atterrir le lundi 8 juin à Grand-Case. Le président Daniel Gibbs, la vice-présidente Annick Pétrus et la députée Claire Guion-Firmin étaient présents pour les accueillir.

Les jeunes rapatriés du Canada s'étaient soumis au test de dépistage pour leur arrivée et un autre test leur a été fait 5 jours après leur arrivée. Ils ont également dû observer un strict confinement de 7 jours.

La Collectivité acquiert du matériel de dépistage



Bien que relevant de la responsabilité de l'Etat, la santé reste l'affaire de tous, et la Collectivité a assumé très rapidement sa part en s'engageant, dès le début de la crise sanitaire, à supporter le coût des outils nécessaires à ce dépistage, grâce à des financements européens. Elle s'est également fortement impliquée dans les campagnes massives de dépistage.

La direction générale de la Collectivité a rapidement mis en place les procédures d'achat en urgence pour acquérir du matériel : des machines de dépistage et des ventilateurs pour les laboratoires et l'hôpital à destination des personnes présentant des symptômes, ainsi que 2400 kits de tests sérologiques pour la recherche aléatoire des anticorps. Concrètement, c'est aux laboratoires et au centre hospitalier que la charge est revenue de faire les tests sur les personnes malades et la médecine de ville a pris en charge sa part dans

les tests sérologiques, selon un protocole médical prédéfini, qui ne relève pas de la Collectivité, mais des acteurs de la santé, en lien avec l'ARS, seule autorité responsable de valider ces procédures.

L'objectif recherché et partagé avec l'hôpital, les médecins et l'ARS, était d'identifier systématiquement les symptômes, et d'isoler les porteurs du virus pour les soigner et protéger au mieux notre population.

L'acquisition de cet équipement de matériels sanitaires, comprenant également l'acquisition de masques et de matériels de protection, a présenté un coût de 332 000 euros. Des dépenses supplémentaires certes éligibles aux fonds européens mais qui n'étaient pas prévues dans le budget voté initialement pour cette année 2020.

Campagnes de dépistage

A souligner, l'implication active de la Collectivité de Saint-Martin aux côtés de l'ARS et de l'Etat pour endiguer la propagation du coronavirus sur le territoire, à travers le dépistage des personnes symptomatiques. En effet, dès lundi 4 mai, un dispositif mobile de dépistage piloté par notre hôpital a été mis place, dont Daniel Gibbs est président du Conseil de Surveillance, en sa qualité de président de la Collectivité.

La Collectivité s'est aussi fortement impliquée dans les campagnes de dépistages dans les quartiers initiées par l'ARS en partenariat avec la Croix Rouge et les médecins de l'hôpital. Un relai permanent a été réalisé par le service de la communication.

La Collectivité a été un soutien sans failles envers les organismes concernés pour soutenir ces actions sanitaires et de santé.



ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

Une priorité pour la majorité

Éducation, jeunesse et sport : Un collège numérique à Quartier d'Orléans

À la rentrée de janvier 2022 au plus tard, le Quartier d'Orléans sera doté d'un collège 100% numérique.
Coup d'envoi des travaux début 2021.

Construit à l'origine pour une durée limitée, en modules préfabriqués et en zone inondable, le collège de Quartier d'Orléans, mis à mal par le cyclone Irma, sera prochainement rasé et laissera la place à un établissement moderne, propre à répondre aux exigences imposées par son classement en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé). Ce projet, né d'un échange entre le Président Daniel Gibbs et les représentants de l'Éducation nationale, bénéficie d'un budget de 10 M€. Les concours financiers sont apportés par le ministère des Outremer (3,2M€), l'Europe via le FEDER (5,2M€) et la Collectivité à hauteur de 1,6 M€. Ce nouveau collège scolarisera 600 élèves répartis dans 34 classes. Comme le veut le statut de REP+, les classes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé des élèves et l'aide aux devoirs seront déployés facilement dans des locaux neufs et équipés.

Le confort des collégiens pris en compte

Entièrement numérique, connecté à la fibre, le collège fournira des tablettes aux collégiens et les classes seront intégralement équipées de tableaux numériques et de projecteurs. Les enfants à besoin éducatif spécialisé auront accès à un enseignement spécifique : deux sections – jardin botanique/horticulture et restauration rapide – donneront à ces jeunes l'opportunité de préparer leur insertion professionnelle. Le concours d'architectes a été ouvert le 18 décembre 2019 et, à l'issue des différentes phases administratives et techniques, le lauréat a été choisi à l'unanimité par le jury

le 7 juillet 2020. La crise sanitaire a généré un retard de 4 mois par rapport au calendrier initial et tout sera mis en œuvre pour une ouverture la plus rapide possible du collège. Un cahier des charges très précis, dans lequel le confort des élèves occupait une place prépondérante, a permis de sélectionner, le cabinet West Indies Architecture de Didier Rouault. Le collège sera totalement climatisé. Il comprendra un espace restauration convivial et une large place sera accordée aux espaces verts. Côté éducation physique, le gymnase et le dojo – le seul de l'île – implantés à proximité du collège, resteront ouverts le week-end pour le plus grand plaisir des gymnastes et des amateurs d'arts martiaux. Enfin, le bâtiment sera surélevé, afin d'éviter toute inondation. Un beau collège, voulu pour optimiser la réussite scolaire des enfants de Quartier d'Orléans



Un centre nautique pour la jeunesse saint-martinoise

Trois bassins pour que tous les enfants de l'île apprennent et sachent enfin nager. Un projet dont on parle depuis des décennies et qui va voir le jour. Contrairement à ce que certains avancent parfois, la présence d'un centre nautique est une nécessité. La grande majorité des territoires ultramarins en bénéficie. Ce type d'infrastructure permet de mettre en place une initiation à la natation en milieu scolaire et d'organiser des compétitions annuelles.

C'est en partant du constat que 82% des 9000 jeunes scolarisés sur l'île - de la petite section de l'école pré-élémentaires au BTS - ne maîtrisent pas la natation que Daniel Gibbs et son équipe ont pris la décision de créer un véritable centre nautique et une résidence pour les sportifs de passage.

Ce centre nautique permettra de répondre aux dispositions légales qui prévoient l'enseignement de la natation à l'école et offrira aux enfants et jeunes de Saint-Martin une infrastructure ouverte les week-ends et pendant les vacances scolaires. Ce projet à 6 millions d'euros est financé par le ministère des Outre-mer à hauteur de 3,9 millions d'€, de la Collectivité pour 900 000€ et de l'Europe pour 1,5 million d'€.

Trois bassins pour les grands et les petits

Adopté en conseil exécutif, le projet de centre nautique a démarré avec le lancement d'un concours ouvert aux architectes en juillet dernier. Le lauréat du concours sera choisi au cours du mois de janvier 2021 et l'ouverture du centre nautique est attendue pour le premier trimestre 2022. La structure sera construite dans le secteur de la Savane.

Ce vaste projet de centre nautique, voté à l'issue d'une année de conception et d'études, va offrir une nouvelle infrastructure à Saint-Martin et laisser la place à un beau centre aquatique : deux bassins de 25 mètres, respectivement de 25 et 15 mètres de large, une pataugeoire de 60 m2 pour les bébés et les tout petits, des vestiaires, un espace snack ouvert à tous, le tout implanté sur 1,3 hectare de jardins. La construction d'une vingtaine de studios destinés à la location permettra de loger les équipes de passage à l'occasion de compétitions, tout en rentabilisant l'espace. Les modes de gestion, Collectivité ou délégation de service public, seront décidés par l'exécutif et l'assemblée territoriale au cours de l'année prochaine.

Création d'emplois en vue

Si l'idée majeure reste d'assurer la sécurité de chacun en milieu aquatique - qui plus est sur une île - il est évident que la pratique de la natation ouvre la porte à toute une série d'emplois touristiques, aujourd'hui hors d'atteinte pour les personnes qui ne savent pas nager. En matière de création d'emplois, la Collectivité prépare un cahier des charges pour la formation sur une année de huit maîtres-nageurs nécessaires à l'ouverture du complexe sportif aquatique.

Parallèlement, cinq à six techniciens seront dédiés à la maintenance technique des bassins. Cinq à six autres emplois seront affectés à la gestion de la résidence sportive et une quinzaine d'emplois complémentaires pour l'entretien des locaux, des parcs et jardins complètera l'équipe dédiée au centre nautique. Enfin, une équipe de sécurité sera constituée afin de permettre un usage harmonieux du centre et d'éviter le vandalisme.

L'ouverture des bassins se partagera entre les temps scolaires le matin et l'après-midi, les loisirs nautiques à l'heure du déjeuner, l'entraînement des clubs en soirée. La formation des plongeurs, des pompiers et la possibilité de passer des brevets complèteront cette offre unique. Le public sera ravi d'apprendre qu'il sera possible de passer une belle journée à la piscine le mercredi, le samedi et le dimanche ainsi que pendant les vacances scolaires.



Un établissement scolaire pour 900 collégiens à La Savane

S'il fallait un beau projet pour donner un réel avenir aux jeunes de Grand-Case et de ses alentours, voilà qui sera fait avec la construction d'un collège pour 900 élèves à La Savane.

La destruction par le cyclone Irma du collège Soualiga a vu le déplacement de ses 600 élèves vers la Cité scolaire de La Savane, qui accueille actuellement 1620 jeunes entre son collège et son lycée, alors que sa capacité d'accueil est limitée à 954 places. La construction d'un nouvel établissement s'imposait et le choix s'est porté sur un collège «900». Cette ouverture permettra de transformer la Cité Scolaire Robert Weinun en un lycée d'enseignement général et technologique, à même d'accueillir confortablement les actuels 850 lycéens de l'île.

Ce nouveau collège, comme celui de Quartier d'Orléans, bénéficiera d'un équipement 100% numérique grâce à une interconnexion entre les tablettes des élèves et l'ordinateur de leur enseignant, mais aussi à un tableau numérique connecté à un rétroprojecteur dans chaque classe. L'éducation physique ne sera pas oubliée, avec la mise en place d'un terrain de sports à proximité de la caserne des pompiers. Les quatre architectes lauréats de la première phase du concours ont rendu leur projet en octobre dernier et l'ouverture de ce nouvel établissement est attendue au plus tard au cours du dernier trimestre 2022.

Le concours d'architectes étant en cours, nous reviendrons vers vous à l'issue de la désignation du lauréat.

Cette infrastructure supposera un investissement de plus de 25 millions d'euros.

Les concours financiers sont attribués par le ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 15 millions d'euros, du ministère des Outre-mer pour 5,5 millions d'euros, et de la Collectivité pour 4,7 millions d'euros.

Brillante transformation de la médiathèque

Transformer la médiathèque endommagée par Irma en un lieu ludique et multiculturel ouvert à tous : c'est l'objectif que s'est fixée la Collectivité, qui collabore avec l'État sur ce projet novateur.

La médiathèque de Saint-Martin n'a pas résisté au cyclone Irma. Que faire de ce bâtiment massif et ouvert aux quatre vents depuis l'envol de son toit et l'éclatement de son mur de vitrages ?

Le transformer et l'adapter à un usage plus ludique, en lui conservant sa vocation culturelle. La première décision, prise entre Daniel Gibbs, l'architecte et Jean Roca - qui travaille pour l'Agence française pour le développement sur les programmes structurants financés par l'État - fut de ne conserver que les structures en béton du bâtiment afin de remédier aux problèmes rencontrés lors de sa mise en service, notamment lors du passage du cyclone Irma. Une expertise, en cours, attestera de la solidité des structures. La charpente qui couvrait le troisième niveau, où se trouvait la bibliothèque, ainsi que le mur

vitré qui enserrait la médiathèque ne seront pas conservés. Le nouveau bâtiment ne comportera que deux niveaux et sera couvert d'un toit-terrasse étanche.

Micro-Folie : le numérique au service de l'art !

Le premier niveau, partiellement souterrain, accueillera un abri anticyclonique. Il sera équipé d'une section médicalisée apte à prendre en charge des patients, en cas de cyclone ou de défaillance de l'hôpital, tout proche. Le théâtre existant, jamais encore utilisé et construit en pente douce, fera la jonction avec le second niveau.

D'une capacité de 250 places, cette salle de spectacles - tant attendue sur notre île - pourra faire office de cinéma et de lieu de conférences.

Au second niveau, le projet de Micro-Folie, soutenu par la vice-présidente Valérie Damaseau, consiste en la création d'un espace inspiré du centre parisien du même nom, à La Villette. Il a pour objectif de mettre les plus belles collections artistiques au service des territoires, au travers d'un musée numérique. Une belle manière de réduire les inégalités géographiques, mais pas seulement. On y trouvera également différents ateliers, d'arts plastiques, de musique ou de danse... selon les attentes du public. Le hall, à ciel ouvert dans le cadre du projet de réhabilitation, sera transformé en esplanade et terrasse du futur «Café Folie», espace sympathique qui invitera les visiteurs à se rencontrer et à échanger.

Micro-folie : suivez le guide !

<p>Franki Theater : «Les Micro-Folies. C'est un moyen formidable de cohésion sociale» - 15 avril 2019 - Valence</p>	<p>« Un moyen de ramener la culture dans nos villes. » - 17 novembre 2018 - Le Parisien</p>	<p>« Les jeunes s'y précipitent, les générations se mêlant, la convivialité se cultive avec la créativité et l'éducation. » - 12 mars 2018 - LE FIGARO</p>	<p>« Le méga succès de la Micro-Folie. La Culture en banlieue, ça marche. » - mars 2017 - Le Parisien</p>
<p>Une structure culturelle innovante. » - 16 janvier 2017 - Le Monde</p>	<p>« Lutter contre les déserts culturels. » - 15 mars 2018 - Le Monde</p>	<p>« Micro-Folie, sorte de Musée du futur : ce n'est pas le public qui vient à l'art mais l'art qui vient au public. » - 30 janvier 2018 - Les Echos</p>	<p>« Le numérique au service de l'art. » - 26 décembre 2018 - L'ÉCHO REPUBLICAIN</p>
<p>« Des univers virtuels à 360 degrés : une vraie expérience sensorielle. » - décembre 2018 - Pratiques ARTS</p>	<p>« Amener la culture là où il n'y en a pas forcément. C'est un outil qui fonctionne partout. » - 30 novembre 2018 - France Bleu</p>	<p>« Avec Micro-Folie, le musée vient à vous. » - décembre 2018 - ouest france</p>	<p>« Adaptés aux enfants et aux adultes. » - 14 décembre 2018 - LE PROGRES</p>
<p>« Favorise l'accès à l'art à des populations qui en sont éloignées. » - 10 décembre 2018 - le courrier</p>	<p>« Un tiers lieu culturel et économique. » - 14 décembre 2018 - ECO</p>	<p>« Un musée virtuel qui rend accessible des «trésors». » - 28 septembre 2018 - scenematin</p>	<p>« Un espace unique de création, de pratique artistique et d'échange. » - 6 septembre 2018 - Var-matin</p>
<p>« Permet de décentraliser les lieux de culture. » - 23 octobre 2018 - INORMANDIE</p>	<p>« Une nouvelle démarche muséale extrêmement moderne. » - 10 décembre 2018 - LE SOIR</p>	<p>« Ce concept est génial. » - 21 décembre 2018 - La Voix de l'Ain</p>	<p>« L'accès démocratique aux grands chefs-d'œuvre. » LE MONITEUR</p>
<p>« Le choc des œuvres provoque une émotion extraordinaire. » entier</p>	<p>« Donner le goût de la création et favoriser l'accès à la culture à des publics assésés. » - janvier 2017 - Inrockuptibles</p>	<p>« Un lieu de polyvalence où l'on se rencontre, où l'on se parle. » - 20 janvier 2018 - ouest france</p>	<p>« La Micro-folie fait exploser la fréquentation de la médiathèque. » - 15 mars 2019 - LA VOIX DE SAINT-MARTIN</p>

Micro-Folie est coordonné par La Villette, qui accompagne chaque territoire dans la déclinaison de sa propre Micro-Folie. La création de ces espaces fait exploser la fréquentation des médiathèques dans les villes qui les proposent et l'on attend 1000 Micro-Folies d'ici 2023, en France et à l'étranger.

Très attachée à voir ses projets se réaliser d'ici 2022, la majorité Team Gibbs met tout en œuvre pour que la nouvelle Médiathèque « Micro Folies » et les projets pour la jeunesse voient le jour dans les meilleurs délais. Un effort important est également mis sur la formation, à travers le plan territorial de la formation professionnelle et l'accompagnement boursiers des étudiants.



La Micro-Folie est articulée autour de son musée numérique. Offre culturelle originale, ce musée réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées nationaux et internationaux.

Porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité et très simple d'accès, cette galerie virtuelle, disponible en plusieurs langues, s'adresse à tous les publics. Porté par le ministère de la Culture, le projet



COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN



PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

Après les sacs en plastique
en juillet 2016,
c'est la fin de la vaisselle jetable !

Depuis le 1^{er} janvier 2020,
les gobelets, verres et assiettes
à usage unique sont interdits.



**INTERDIT DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020
PROHIBITED SINCE JANUARY 1, 2020**

I PROTECT MY ENVIRONMENT!

The end of all plastic bags
is in effect since July 2016.



Now, as of the 1st of January, 2020,
it's the end of all single use cups,
plates containers and plastic utensils.



"Saint-Martin Plastic-free by 2023"



COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

J'AIME
MON ILE

JE LA
PROTÈGE !



LE BON GESTE
CITOYEN
POUR PROTÉGER
SAINT-MARTIN !

